

ECHO

FGTB

La lettre d'information des services d'études
de la FGTB et des Interrégionales
ne paraît pas en juillet et août

Ed.Resp.: Luc Voets • Rue Haute 42 • 1000 BRUXELLES
Bureau dépôt: Bruxelles X

sommaire

Numéro 07, septembre 2012

■ Economie

COP 18: Quand la question
climatique se fait cosmétique
Réformez les banques!

■ Entreprises

CPPT: Alerte FGTB sur la problématique
des perturbateurs endocriniens

■ Politique sociale

Belgique: dépense publiques pour la
protection sociale inférieures à la moyenne

■ Ombuds social

Etre malade pendant ses congés
implique le droit de les reporter

■ Echo région Bruxelles

Création, à Bruxelles, d'un Observatoire
des prix de référence des marchés publics

■ Echo région Wallonie

Emission TV Regards FGTB:
«Alertez les bébés!»

Livre: «Et si on arrêtait de payer?»

■ Echo région Flandre

Des stages pour les jeunes?
Entrée en vigueur du décret sur la
protection sociale flamande

■ Europe

Europe en crise: urgence sociale

■ Relations Internationales

Violation des droits syndicaux:
le combat continue

www.fgtb.be

Souhaitez-vous recevoir ECHO uniquement par e-mail ou
par poste? Vous voulez signaler un changement d'adresse
ou de nom? [T] 02/506.82.71 • [E] patsy.delodder@abvv.be

FR - NL: Deze nieuwsbrief is ook beschikbaar in het
Nederlands www.abvv.be/publicaties

Investir ou plonger dans une piscine vide

Au début des grandes vacances, le gouvernement Di Rupo présentait son «plan de relance» attendu de longue date. Mais force est de constater que ce plan implique un statu quo plutôt que de constituer un tremplin pour la reprise économique. Les employeurs reçoivent quelques cadeaux pour réduire les coûts salariaux, mais le pouvoir d'achat des travailleurs ne progresse pas sensiblement.

Le Plan de relance oublie quelques points cruciaux pour lesquels la FGTB plaide depuis quelques mois déjà. Vu la situation économique incertaine, il est important de renforcer la demande intérieure et pour ce faire, il faut soutenir le pouvoir d'achat. C'est pourquoi nous demandons une augmentation du salaire minimum brut, une bonne dynamique salariale et des allocations liées au bien-être. Parallèlement, nous suivons le Bureau du plan qui souligne, dans une étude récente, que la Belgique peut essentiellement améliorer sa compétitivité en investissant dans une stratégie d'innovation efficace, par la formation, et en verdissant son économie.

Entre-temps, ce sont des nouvelles inquiétantes qui nous parviennent du secteur des soins, de l'enseignement, des transports publics et de l'énergie et qui témoignent de l'urgence de procéder à des investissements stratégiques. Le gouvernement ne peut abandonner à leur triste sort des secteurs qui constituent le fondement de notre société.

Investir alors que le climat politique (européen) dominant est à l'austérité, prônée comme la solution par excellence, est difficile mais pas impossible. Plusieurs études d'institutions internationales montrent désormais que la vague d'austérité fait plus de tort que de bien aux économies européennes. Ainsi, le FMI publiait une étude cet été, dans laquelle il est dit notamment qu'assainir dans la précipitation en période de récession induit une contraction de l'économie plus marquée encore que lorsque les dettes sont systématiques réduites. En assainissant trop rapidement, il est plus difficile de réduire ses dettes, ce que les marchés sanctionnent à leur tour par des taux en hausse, qui annulent les produits des mesures d'austérité. Les récents indicateurs économiques et sociaux de la Grèce, du Portugal, de l'Irlande et de l'Espagne sont la preuve de cette dure réalité. Malgré les lourdes réformes qu'elles ont subies, ces économies se contractent plus fortement que prévu.

Le FMI embrayait d'ailleurs aussi sur l'argument selon lequel les 'mesures d'austérité sont nécessaires pour restaurer la confiance des consommateurs et des entreprises'. La conclusion du service d'étude du FMI était qu'en période de récession, cet effet n'est pas suffisamment fort pour que les mesures d'austérité mènent à court terme à la croissance. Si les dirigeants du FMI suivaient plus attentivement leurs propres services d'études, nous aurions peut-être déjà avancé un peu plus.

Si la Belgique et l'Europe veulent réellement sortir de la misère économique et sociale, elles devront mettre d'autres plans sur la table. Pour le moment, au lieu d'opter pour le tremplin qui nous mènera à la relance, nous nous trouvons sur le tremplin qui nous fait sauter dans une piscine vide.

■ ECONOMIE

COP 18: Quand la question climatique se fait cosmétique

Colloque CFDD Rio+20: résultats et perspectives

Le 25 septembre prochain, le Conseil fédéral du développement durable organise un colloque sur les conclusions que l'on peut tirer du dernier Sommet de la Terre qui s'est tenu fin juin à Rio ainsi que sur 20 ans de développement durable (DD).

Le chef de la délégation belge à Rio+20, Ulrik LENAERTS présentera les résultats de ce Sommet, avant que Nadine GOUZÉE, coordinatrice de la task force Développement durable du Bureau fédéral du Plan ne présente 20 ans d'engagement (ou de manque d'engagement) dans la voie d'un développement durable en Belgique.

Le professeur Edwin ZACCAI (ULB) portera ensuite un regard critique sur l'évolution du concept de développement durable depuis le Rapport Brundtland, texte fondateur du DD. Suivront différentes interventions sur les moyens à mettre en œuvre pour renforcer la politique de DD.

Les membres du CFDD, dont la FGTB, auront ensuite l'occasion de présenter leurs analyses et conclusions de Rio+20 ainsi que leurs perspectives d'avenir.

Bref, l'occasion de tirer un bilan du dernier Sommet de la Terre, de jeter un œil, critique, dans le rétroviseur et, surtout, de lancer des pistes d'avenir pour replacer le DD au centre des débats politiques et sociétaux.

Programme et inscription: www.cfdd-frdo.be

Du 26 novembre au 7 décembre 2012 se tiendra à Doha (Qatar), la 18ème Conférence des parties (COP 18) sur le changement climatique de l'ONU.

Il a été décidé lors de la dernière Conférence sur le climat de Durban d'entamer, dès 2012, des négociations visant à conclure, d'ici 2015, un nouveau traité global. Doha est donc le premier round de ces négociations.

Comment croire que les négociations climatiques trouvent cet élan dans un pays qui est le plus gros émetteurs de CO2 au monde par tête d'habitant et qui bafoue les droits de l'homme et des travailleurs? Soulignons que 95% des travailleurs du Qatar n'ont pas le droit de se syndiquer!

Pour la FGTB, la COP 18 ne trouvera pas à Doha les réponses que le défi climatique impose pourtant.

Au mieux, elle offrira une vitrine à un pays qui fait du marketing politique une raison d'Etat, une foire cosmétique pour un pays qui cherche, à coups de pétro dollars, à s'acheter une respectabilité internationale. Après la

coupe du monde de football en 2022, le carrousel vélocipédique annuel, le Qatar se paie le climat.

Alors non, trois fois non, la FGTB ne cautionnera pas cette mascarade. Ce n'est pas pour autant que la FGTB restera passive. Que du contraire. Elle s'associe à la Confédération syndicale internationale (CSI) et à la Confédération européenne des syndicats (CES) qui entendent dénoncer cet état de fait. Seule une petite délégation de techniciens de la CSI et de la CES spécialisés sur le climat sera envoyée à la COP18. Le lobby s'organisant alors à distance.

Une seconde équipe sera chargée, elle, de dénoncer, haut et fort, dans les rues de Doha, les conditions de travail de ce pays féodal.

La FGTB continuera à faire entendre la voix des travailleurs dans le dossier climatique. Mais pour la FGTB, cela passe également et avant tout par le respect des droits de l'homme et des travailleurs.

sebastien.storme@fgtb.be

Réformez les banques!

Où en est la réforme des banques? L'accord gouvernemental prévoit des mesures courageuses visant à réguler le paysage bancaire après des années de libéralisations. Mais où en sommes-nous aujourd'hui? Pas très loin. Entre-temps, la Banque nationale de Belgique a publié un rapport intermédiaire qui contient une série de recommandations politiques.

Recommandations

La BNB ne se montre guère enthousiaste au sujet d'une scission entre banques de dépôt et banques d'investissement. Elle souligne qu'il n'est pas toujours clair quelles activités seraient autorisées, situation qui est de nature à créer toutes sortes d'échappatoires. Pourtant, une telle scission avait été réalisée après la crise des années 30, ce qui, à l'époque, ne posait apparemment pas de problème...

Par ailleurs, la BNB souligne qu'une telle mesure constituerait un handicap concurrentiel pour les banques belges, notamment parce que certaines banques étrangères actives dans notre pays, échapperaient à la mesure et donc à la scission des deux activités. En ce qui concerne le handicap concurrentiel, l'on peut réfuter cet argument en rappelant que le succès d'une banque est basé sur la confiance et non pas sur la taille de la banque. En effet, au cours de la crise financière, plusieurs petites banques ont fait mieux que les grandes banques.

La BNB propose par conséquent d'adhérer à l'agenda de réforme international en le complétant de mesures supplémentaires

pour la Belgique. Ainsi, elle propose, entre autres, d'augmenter les exigences de capital pour les banques systémiques, d'introduire des exigences de capital supplémentaires pour les activités de trading, l'objectif étant de les décourager. De plus, elle propose d'affaiblir le régime fiscal favorable appliqué aux livrets d'épargne.

Nous restons sur notre faim

S'agit-il vraiment de la grande réforme dont il était question après l'éclatement de la crise? Ces propositions ne vont pas assez loin et témoignent d'un évident manque de courage. En effet, différentes études et d'éminents professeurs considèrent qu'une scission des banques constituerait une solution efficace pour endiguer le capitalisme casino et protéger ainsi l'épargne des citoyens.

Lors de son congrès de 2010, la FGTB avait déjà avancé la solution de la scission des banques afin de protéger l'épargne des citoyens contre la spéculation, position qui a été reprise dans les résolutions du congrès.

Consultation ouverte

Le rapport intermédiaire peut être consulté sur le site internet de la BNB. Tout le monde peut y réagir jusque fin septembre. Le rapport final devrait être prêt pour la fin de l'année. La FGTB ne manquera pas de réagir mais regrette d'ores et déjà que des dossiers aussi importants fassent l'objet d'une concertation ouverte (et ce sans la moindre annonce!), et ne soient pas soumis aux structures de concertation existantes.

kristel.debacker@fgtb.be

CPPT: Alerte FGTB sur la problématique des perturbateurs endocriniens

Le système endocrinien se compose d'un ensemble de glandes qui régulent le fonctionnement de l'organisme. La communication se fait au moyen d'hormones qui sont envoyées dans la circulation sanguine et qui agissent à des concentrations hautement déterminées et très faibles.

Les perturbateurs endocriniens (PE) sont des agents qui paraissent influencer, ou perturber, le fonctionnement du système endocrinien. Ils peuvent imiter ou bloquer les hormones naturelles, altérer leur structure, perturber les activités enzymatiques participant à la synthèse hormonale ou encore perturber la liaison du complexe hormone/récepteur.

En toxicologie, la dynamique normale de l'effet en fonction de la dose est linéaire, c'est-à-dire que plus la dose augmente, plus les effets sont importants. Il est impossible de fixer une limite sans effet pour les substances chimiques potentiellement PE. Selon la substance, le schéma de relation dose-réponse peut varier énormément.

On a démontré chez les animaux de laboratoire des corrélations entre une exposition aux substances chimiques potentiellement PE et des effets sur la reproduction ou le développement. Les effets documentés sont variés : réduction de la fertilité, diminution de la qualité du sperme, altération du comportement sexuel, malformations du système reproducteur, troubles de la reproduction féminine, inversion du sex-ratio (naissance d'un plus grand nombre de femelles que de mâles), augmentation de la fréquence de certaines tumeurs (testicule, sein, prostate), altérations du système immunitaire, ou perturbations de la fonction thyroïdienne,...

Autre élément inquiétant, une étude récente montre que le Bisphénol A, PE renommé, provoquerait des **effets transgénérationnels** sur le comportement et sur la génétique.

Les effets potentiels des PE sur la santé humaine sont sujets à controverse et, dans la plupart des cas, une relation causale entre exposition à une substance spécifique et effets néfastes sur la santé humaine via un

mécanisme de perturbation endocrinienne n'a pas encore pu être établie.

La plupart des recherches sur les effets des substances chimiques sur le système biologique sont centrées sur un seul produit, à un moment précis. La réalité est toute différente vu que dans nos pays industrialisés, chacun est exposé à un cocktail de substances chimiques potentiellement persistantes et accumulatives dont personne ne connaît les incidences à long terme. Les travailleurs cumulent ainsi les expositions liées à leur profession et celles liées à leur consommation courante.

Même si certaines substances peuvent avoir des actions totalement indépendantes, dans beaucoup de cas, deux ou plusieurs agents peuvent agir sur le même site. Des interactions plus complexes qu'une simple addition ou annulation peuvent survenir, elles peuvent en effet agir en synergie (comme la combinaison de l'exposition au radon ou à l'amiante et le tabagisme qui provoquent le cancer du poumon).

Dans le milieu professionnel, il s'agit d'un groupe de substances très disparates qui va concerner de nombreux secteurs d'activités, tant au niveau de la production que de l'utilisation.

Les salariés de l'industrie pharmaceutique sont concernés puisque potentiellement exposés à des médicaments à action hormonale. Dans le secteur de la métallurgie, ils le sont aussi. Plomb, mercure, cadmium, chrome, manganèse, arsenic, antimoine, lithium ou encore baryum sont des métaux lourds potentiellement PE.

Sont également concernés, l'industrie du textile, le secteur du nettoyage, l'industrie du plastique, le secteur agricole,...

Rappelons que les substances chimiques présentes sur le lieu de travail doivent être communiquées et connues des travailleurs et que les équipements de protection collectifs et individuels doivent être accessibles et utilisés.

caroline.verdoot@fgtb.be

Micro-entités: danger!

Le Parlement européen et le Conseil européen ont approuvé une directive modifiant la réglementation relative aux micro-entités. Cette directive vise une simplification de la réglementation relative à la comptabilité des sociétés. Les micro-entités sont des sociétés qui ne dépassent pas deux des trois critères suivants à la date de clôture du bilan:

- Total du bilan: 350 000 EUR;
- Chiffre d'affaires net: 700 000 EUR;
- Nombre de membres du personnel employés en moyenne au cours de l'exercice: 10.

Une dernière simulation réalisée par la Banque nationale (2009) indique qu'en Belgique, il s'agirait de 90% des sociétés. Selon la Directive, les états membres pourraient exempter ces micro-entités de certaines obligations telles que: tenir des annexes (dont le bilan social !), établir un rapport de gestion, la publication des comptes annuels (pour autant qu'ils soient déposés auprès d'une autorité compétente), la présentation des comptes de régularisation. Ainsi que permettre aux micro-entités de rédiger un bilan abrégé. La FGTB estime cette évolution vers l'opacité extrêmement dangereuse à l'heure ou plus de transparence s'impose. Elle ne manquera pas de faire connaître son point de vue dans le débat afin d'éviter que la Belgique fasse usage de ces possibilités et que ceci ne constitue un précédent fâcheux pour l'ensemble des sociétés.

Nouveau régime de crédit-temps

La nouvelle convention collective de travail relative au crédit-temps (la CCT n° 103) a été signée (le tout est au Moniteur depuis fin août). Le nouveau régime du crédit-temps est donc entré en vigueur au 1er septembre.

Dans les grandes lignes, l'on peut dire que les travailleurs ont droit à un an de crédit-temps sans motif. De plus, chaque travailleur a droit à 36 mois de crédit-temps (quel que soit le régime) avec motif. Sont considérés comme motifs : soins apportés à un proche gravement malade, soins palliatifs, formation et parentalité. Il existe un droit à 48 mois pour soigner un enfant malade ou handicapé. Mais dans ce cas, il faut une CCT de secteur ou d'entreprise, sauf pour le type 1/5e, qui lui est un droit absolu.

Les conditions d'accès aux emplois de fin de carrière sont renforcées: ce droit n'est accessible qu'à partir de 55 ans au lieu de 50 ans. Il existe cependant quelques exceptions à cette règle, notamment pour les métiers pénibles, les carrières longues ou les travailleurs qui se trouvaient déjà dans le système.

Vous trouverez des informations plus détaillées dans le dossier crédit-temps sur notre site internet (www.fgtb.be/dossiers) ainsi que dans notre brochure (www.fgtb.be/brochures). Nous avons aussi prévu quelques outils faciles à utiliser.

■ POLITIQUE SOCIALE

Belgique: dépenses publiques pour la protection sociale inférieures à la moyenne

Une étude d'Eurostat parue en juillet 2012 compare les dépenses publiques des Etats membres de l'Union Européenne en 2010. Dans l'Union européenne dans son ensemble (UE 27) et dans chacun des Etats membres, la protection sociale constitue la principale fonction socio-économique exercée par les pouvoirs publics, suivie de la santé, des services publics généraux, de l'éducation, ...

En Belgique, les dépenses publiques en protection sociale (dépenses liées à la maladie, à l'invalidité, au vieillissement, à la famille et aux enfants, au chômage et à l'exclusion sociale) représentaient 19,3% du PIB en 2010, moins que la moyenne de 19,9% pour l'ensemble des Etats européens. Il faut toutefois légèrement nuancer ce constat car il s'agit d'un ratio avec le PIB comme dénominateur. Or, le PIB est plus élevé en Belgique qu'en moyenne dans l'UE 27 (32.700 € par habitant en 2010 en Belgique contre 24.400 € en moyenne en 2010 pour l'UE 27). Mais on peut évidemment aussi attendre d'un Etat plus riche qu'il consacre plus de moyens à la protection sociale!

Les ratios plus élevés que celui de la Belgique de dépenses en protection sociale par rapport au PIB en 2010 sont les suivants: Danemark (25,4%), France (24,2%), Finlande (23,9%), Autriche (21,7%), Suède (21,6%) dont le ratio a toutefois diminué de 1,3% en un an, Allemagne (20,6%) et Italie (20,4%). L'augmentation des dépenses publiques en protection sociale constatée ces dernières années, tant au niveau de l'UE 27 (18,2% en 2002) que de la Belgique (17,7% en 2002), s'expliquerait essentiellement selon Eurostat par le vieillissement de la population.

Les dépenses publiques en santé (produits médicaux et pharmaceutiques

ou équipements utilisés en dehors d'une institution sanitaire, services de santé publique, services collectifs de santé, recherche appliquée, développement expérimental lié à la santé, ...) représentaient quant à elles 7,5% du PIB de l'UE 27 en 2010 (6,5% en 2002). En Belgique, elles représentaient 7,9% du PIB en 2010 (6,5% en 2002). Les ratios plus élevés que celui de la Belgique de dépenses publiques en santé par rapport au PIB en 2010 sont les suivants: Danemark (8,5%), Irlande (8,5%), Pays Bas (8,3%), Royaume Uni (8,2%), Autriche (8,1%), et France (8%).

Il est frappant de constater que nous dépassons largement la moyenne européenne en ce qui concerne les dépenses publiques en "affaires économiques". Cette catégorie de dépenses publiques comprend les programmes de soutien, les subsides (hors diminutions de cotisations sociales), et les dépenses publiques en infrastructures dans les mines, la production, l'agriculture, l'énergie, la construction, le transport, la communication et d'autres secteurs de services.

La moyenne de l'UE-27 s'élève à 4,7 % du PIB en 2010 (augmentation de 0,7% en comparaison avec 2002).

En Belgique, elle est de 6,1 % (augmentation de 1,7% depuis 2002) du PIB en 2010, soit 21,521 milliards € (contre 11,695 milliards€ en 2002). Seules l'Irlande, la Tchéquie et la Lettonie nous devancent. En 2010, ces dépenses sont les plus faibles au Royaume-Uni (3,1 % du PIB), en France et au Danemark (3,4 % du PIB).

anne.panneels@fgtb.be

■ OMBUDS SOCIAL

Etre malade pendant ses congés implique le droit de les reporter

La Cour de Justice de l'Union européenne, une nouvelle fois, rendu un arrêt très important en matière de droit aux congés annuels.

En l'espèce, la Cour devait examiner si le droit espagnol était conforme à la directive 2003/88 sur le temps de travail dans la mesure où le travailleur en incapacité de travail durant son congé n'avait pas le droit de le reporter ultérieurement pour pouvoir en bénéficier pleinement.

Dans son raisonnement, la Cour rappelle que le droit au congé annuel payé est un principe du droit social de l'Union revêtant une importance particulière, auquel il ne peut être dérogé et qui ne peut être interprété de manière restrictive. Elle rappelle également que la finalité du congé annuel est de permettre au travailleur de se reposer et de disposer d'une période de détente et de loisirs, finalité qui diffère de celle du droit au congé de maladie.

Il en découle, selon la Cour, que «le travailleur a le droit de prendre son congé annuel payé coïncidant avec une période de congé de maladie à une époque ultérieure, et ce, indépendamment du moment auquel

cette incapacité de travail est survenue». La Cour précise que la période de congé qui coïncide avec une période d'incapacité peut être reportée «en dehors de la période de référence correspondante pour le congé annuel» En d'autres termes, le congé qui n'a pas pu être pris durant l'année de vacances peut, le cas échéant, être reporté à l'année suivante.

Cette jurisprudence bouleverse les règles en vigueur selon lesquelles, en Belgique, la première cause de suspension du contrat l'emporte sur l'autre. En effet, si le travailleur était malade avant le début de ses congés payés, il avait le droit de les reporter. Par contre, ce n'était pas le cas en cas d'incapacité survenant pendant les congés. Dorénavant, le travailleur a le droit de reporter ses congés en cas d'incapacité peu importe le moment où celle-ci survient (avant ou pendant les congés). Le droit belge devra être modifié en ce sens. D'ici-là, les travailleurs pourront faire valoir la jurisprudence de la Cour.

CJUE, 21.06.2012, RG : C78/11

jean-francois.macours@fgtb.be

■ ECHO REGION BRUXELLES

Création, à Bruxelles, d'un Observatoire des prix de référence des marchés publics

Depuis une dizaine d'années, poursuivant des objectifs de développement durable, les pouvoirs publics bruxellois intègrent progressivement des préoccupations sociales et environnementales dans la passation des marchés publics.

Néanmoins, pour que ces modifications aient un impact réel, encore faudrait-il que les gestionnaires publics arrêtent de rechercher, au nom de la sacro-sainte orthodoxie budgétaire, des sous-traitants toujours moins chers, sans jamais se préoccuper de la dégradation des conditions de travail qui en découle.

Pour répondre à cette problématique, à la demande de la FGTB, les interlocuteurs sociaux et le gouvernement bruxellois se sont engagés, dans le cadre du Pacte de croissance urbaine durable, à évaluer les clauses sociales et environnementales insérées dans les marchés publics bruxellois afin, d'éventuellement, les réformer.

La mise en œuvre de cette mesure a été co-pilotée par les cabinets des ministres CEREXHE et HUYTEBROECK et par la FGTB, pour compte du Conseil économique et social.

Le 23 janvier 2012, un accord a été trouvé au sein du CES. Au plan opérationnel, cet accord prévoyait notamment de créer, au sein de l'Administration régionale, un **Observatoire des prix de référence des marchés publics**, permettant aux adjudicateurs bruxellois d'identifier les soumissionnaires proposant des prix anormalement bas, d'être en mesure de les interroger sur le respect effectif de la réglementation du travail (sous-traitants compris) et de les écarter, le cas échéant, de la procédure d'attribution du marché.

Le Conseil des ministres décidait finalement, le 12 juillet, de créer l'Observatoire au sein même du Conseil économique et social.

Samuel.droolans@fgtb.be

Formation sur les nouveautés en matière de crédit-temps

La FGTB organise le 20/09/2012, de 9h à 13h, une formation sur les nouveautés en matière de crédit-temps. Cette formation est destinée aux membres des ODS et des services juridiques des Centrales.

Cette formation sera donnée par Jef MAES, directeur du service d'étude sociale.

Elle se déroulera dans les locaux de la FGTB, rue Haute 42 à 1000 Bruxelles (salle A- 6ème étage).

Informations et inscriptions auprès d'Antonella ALFEO (antonella.alfeo@fgtb.be)

Voici les dates des formations pour 2012-2013 (de 9h30 à 13h):

25/10/12 - 15/11/12 - 20/12/12 - 24/01/13 - 21/02/13 - 28/03/13 - 18/04/13 - 23/05/13.

Le programme est en cours d'élaboration et sera communiqué ultérieurement.

Privilégier les appels d'offre

Dans leur accord du 23 janvier 2012, outre la création d'un Observatoire des prix de référence, les Interlocuteurs sociaux bruxellois demandent au gouvernement régional de privilégier systématiquement l'attribution des marchés aux offres les «mieux-disantes», notamment en termes de respect des conditions de travail et des critères environnementaux. A cet effet, ils souhaitent que les pouvoirs adjudicateurs recourent en priorité à la procédure d'appel d'offres, et renoncent aux procédures d'adjudication.

■ ECHO REGION WALLONIE

Emission TV Regards FGTB: «Alertez les bébés!»

**Du 16 au
22 septembre 2012:
participez à la semaine
de la mobilité en Wallonie**

Comme chaque année, la Cellule de mobilité du Cepag participe activement à la Semaine européenne de la mobilité organisée par le Gouvernement wallon. Pour cette 13ème édition, il s'agira de jouer «la carte d'une meilleure mobilité».

L'occasion de sensibiliser les citoyens mais aussi les travailleurs dans les entreprises et dans les zonings d'activité sur l'importance et la nécessité de réfléchir à la mobilité «autrement».

Tous à Vélo au Boulot

Dans le cadre de la campagne «Tous vélo-actifs», la Cellule de mobilité du Cepag s'associe à l'opération «Tous à vélo au boulot» organisée le 21 septembre prochain. Chaque travailleur est invité à se rendre au travail à vélo. Infos sur www.veloactif.be

Retrouvez le programme complet et détaillé de l'édition 2012 de la semaine de la mobilité sur www.gagnez-en-mobilite.be

•••

**La FGTB wallonne
en ligne**

Pour connaître toutes les infos et actualités de la FGTB wallonne, surfez régulièrement sur notre site internet www.fgtb-wallonne.be.

La FGTB wallonne est également active sur Twitter, n'hésitez pas à nous suivre!

Aujourd'hui, en Wallonie et à Bruxelles, après de 3 enfants sur 4 ne trouvent pas de place dans une crèche ou une autre structure d'accueil. Pour 75% des parents, c'est donc bien souvent la débrouille ou la galère pour faire garder leur enfant. Nous avons voulu en savoir plus sur cette situation difficile. Et surtout, nous avons voulu savoir comment résoudre ce problème, et comment faire en sorte que chaque enfant ait droit à une place d'accueil.

«Une place pour chaque enfant, cela ne devrait pas être un combat. C'est un droit!»

Cette revendication n'est pas nouvelle, mais elle est de première importance pour la FGTB wallonne et les Femmes prévoyantes socialistes, qui ont lancé une campagne pour un accueil des enfants suffisant, de qualité, et financièrement accessible. Une politique d'accueil de l'enfance ambitieuse, qui tient compte du quotidien des papas et des mamans, constitue en effet un vrai projet de société.

Ce n'est pas un coût, mais un investissement pour l'avenir. C'est un outil d'égalité des chances pour tous les enfants, pour

l'épanouissement des plus petits et pour leur ouverture au monde et aux autres ; c'est une solution pour mieux articuler les vies, professionnelle et privée, des parents ; c'est la possibilité pour les femmes d'accéder au marché du travail ou de pouvoir y rester, et donc de faire avancer notre combat pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Toutes les infos sur cette campagne sur www.jeveuxuneplace.be.

Une émission pétition

L'émission de la FGTB wallonne sur ce sujet, produite par le CEPAG, sera diffusée **le samedi 15 septembre à 10h sur la Une. Elle sera rediffusée le mercredi 19 septembre vers 23h30 sur la Deux et le lundi 24 septembre à 19h sur la Trois.** (Rediffusion d'un extrait de 10 minutes : jeudi 27 septembre après JT dernière sur la Une et vendredi 28 septembre à 19h sur la Trois).

Réalisation: Yannick BOVY et Giovanni LENTINI – Septembre 2012 – 28 mn 30.

Emission disponible en DVD au prix de 10€: daniel.wojtalik@cepag.be (02 506 83 96) et en ligne sur www.fgtb-wallonne.be

Et si on arrêta de payer?**10 questions/10 réponses sur
la dette publique belge et les
alternatives à l'austérité**

«Les dettes qui ont été contractées par un gouvernement, dans un cadre démocratique et pour servir l'intérêt général, peuvent être considérées comme légitimes et doivent être remboursées normalement, pour autant que leur remboursement n'implique pas la dégradation des conditions de vie des populations. Mais lorsqu'une dette est le résultat soit d'une socialisation de dettes de la finance privée qui a pratiqué des politiques de spéculation, soit d'énormes cadeaux fiscaux non justifiés et inefficaces, elle doit être considérée comme illégitime

et ne devrait pas être mise à la charge des peuples.»

Structuré en 10 questions/10 réponses, ce livre, coédition ADEN/CEPAG/CADTM, témoigne d'une double urgence citoyenne: d'une part, comprendre les origines et les enjeux de la dette et, d'autre part, ouvrir un débat public sur la légitimité de la dette publique belge.

En proposant des alternatives concrètes à l'austérité, Olivier BONFOND, conseiller au Cepag, nous invite à rompre avec une logique mortifère et à nous mobiliser pour construire un monde socialement juste et respectueux de la nature.

olivier.bonfond@cepag.be

Des stages pour les jeunes?

Tant au niveau flamand qu'au niveau fédéral, des propositions sont prêtes pour aider les jeunes qui arrivent sur le marché du travail sans diplôme à trouver un emploi. Au niveau fédéral, on notera les 10.000 places de formation en entreprise. En Flandre, l'accord sur la carrière (Loopbaanakkoord) prévoit une initiative comparable, avec 1.300 projets d'insertion professionnelle.

Les places de formation en entreprise au niveau fédéral impliquent une prolongation du stage d'insertion en cours (une forme de FPI) de six mois et la disparition de l'obligation d'embauche pour l'employeur. Le jeune reçoit une indemnité pendant le stage (pré-activation de l'allocation + un petit complément de l'employeur).

Au niveau flamand, les projets d'insertion professionnelle impliquent que les jeunes soient encadrés et guidés pendant un an jusqu'à ce qu'ils trouvent un emploi ou une qualification via des stages successifs de maximum six semaines auprès du même employeur.

Notre position:

La FGTB flamande est opposée à ce que l'on vide de sa substance l'obligation d'embauche

de la FPI, ce à quoi revient la proposition fédérale. Nous souhaitons que la philosophie de l'accord sur la carrière soit suivie : le but ne peut pas être d'occuper les jeunes pendant un an dans des stages. Par contre, les stages de courte durée et rémunérés peuvent être un instrument dans un trajet pour fournir aux jeunes, au plus vite, soit une expérience professionnelle pertinente, soit une perspective d'embauche, soit une nouvelle qualification/diplôme.

Nous plaçons donc pour que les plans fédéraux soient supprimés et que la pré-activation prévue des allocations soit utilisée dans les projets flamands (werkinlevingsprojecten) comme indemnité pour les jeunes. Parallèlement, il faut continuer à s'investir pour amener les jeunes à une formation et à une FPI (à laquelle serait liée une obligation d'embauche).

En juillet, un consensus a été trouvé avec le gouvernement flamand et les organisations patronales sur cette position. Reste maintenant à voir ce que donnera la concertation entre le gouvernement flamand et fédéral.

pdievents@vlaams.abvv.be

Entrée en vigueur du décret sur la protection sociale flamande

Malgré des signaux clairs de la société civile soulignant la nécessité d'avoir un large débat sur les points de départ et l'architecture d'une protection sociale flamande, le Parlement flamand a approuvé le 4 juillet 2012 le décret-cadre relatif à la protection sociale flamande.

Avec ce décret, l'assurance dépendance, la "prime enfant" et le MAF dans les soins à domicile relèvent du dénominateur 'protection sociale flamande'. A l'avenir, pourraient entre autres venir s'y ajouter le MAF pour les maisons de repos et l'assurance hospitalisation.

L'agence flamande de la protection sociale flamande (Agentschap VSB) est chargée de l'exécution. Des représentants des utilisateurs, les caisses d'assurance soins et les partenaires sociaux siégeront au comité consultatif de cette agence. Les caisses d'assurance soins se voient attribuer un rôle important, tant dans la perception des cotisations des utilisateurs que dans le versement des indemnités.

Les personnes qui habitent en Région flamande doivent s'affilier auprès d'une caisse d'assurance soins en payant une cotisation forfaitaire. L'affiliation est facultative pour les habitants de la région de Bruxelles-Capitale et pour ceux qui y ont accès, selon le Règlement européen pour la libre circulation des travailleurs.

Du pain sur la planche

Il convient de suivre de près les évolutions dans le développement de cette protection sociale flamande. Les arrêtés d'exécution relatifs à la prime enfant, au MAF soins à domicile et à la création et aux travaux du comité consultatif nécessitent une attention particulière. Le fait que les syndicats n'aient qu'un rôle consultatif est inacceptable pour la FGTB flamande : il s'agit en effet de notre protection sociale.

De même, actuellement l'on ne prévoit pas de marge suffisante pour la dimension revenus (ni au niveau du règlement des cotisations, ni dans les mesures concrètes).

fvermeersch@vlaams.abvv.be

Festival transition

Le vendredi 26 octobre 2012, le Réseau de transition de la société civile (Transitienetwerk van het Middenveld) occupera le centre d'arts gantois Vooruit pour y organiser un festival de transition. Le but est réunir toutes les personnes désireuses de construire une société durable et équitable.

Un large éventail de sujets seront abordés par le biais de causeries, débats, ateliers et séances cinématographiques:

- A quoi pourrait ressembler une société équitable et durable en 2050?
- Que peuvent attendre les travailleurs et leurs syndicats de la transition vers une économie verte et comment peuvent-ils corriger cette transition au travail pour lui donner une dimension sociale?
- Qu'entend-on par leadership co-créatif ou consommation collaborative?
- Comment se lancer dans l'agriculture urbaine, comment expérimenter la cuisine faite à base de restes?
- Comment donner accès aux gens à un loyer (ou une habitation) et à une énergie financièrement abordable?
- Comment lancer soi-même une coopérative?

La journée s'adresse aux personnes, avec ou sans expérience, qui réfléchissent et ont la volonté d'agir.

Un programme détaillé suivra, mais vous pouvez déjà bloquer la date du 26 octobre, journée qui sera l'occasion d'apprendre à connaître de multiples pratiques et de nouvelles idées qui seront sources d'inspiration!

Le Transitienetwerk est composé de membres de plusieurs organisations: ABVV, ACV, ACW, Samenlevingsopbouw, Kaaitheater, BAM, Demos, BBL, Terra Reversa, MO*, De Wereld Morgen.be, Vredeseilanden, universitaires de la KU Leuven, KH Leuven et UGent, Triodos.

www.transitiefestival.be

En bref...

La FGTB participera le 25 septembre prochain à la conférence syndicale européenne organisée par les syndicats espagnols UGT et CC.OO. La conférence examinera les alternatives à la crise et au futur de l'Europe.

...

La FGTB transports (UBOT) organise le 24 septembre à Bruxelles une action des chauffeurs de camion pour protester contre le dumping social dans ce secteur. Plus d'infos sur le site <http://www.ubot.be/>

...

La nouvelle fédération européenne Industriall lance le 8 octobre une semaine d'action pour l'industrie en Europe avec des actions dans chaque pays, y compris en Belgique. Plus d'infos sur le site <http://www.industrial-europe.eu/index.asp>

Préparation du prochain Forum social mondial

Cet été, la FGTB a participé à l'assemblée internationale préparatoire du 12ème Forum social mondial. Celui-ci aura lieu à Tunis, du 23 au 28 mars 2013. Le choix du lieu est bien sûr symbolique. Il s'agit, d'une part, pour les mouvements sociaux, de s'inspirer de la vitalité et du courage des peuples de cette région longtemps soumise aux dictatures et à un ordre mondial défavorable. Il s'agit, d'autre part, d'accompagner les mouvements de protestation en leur offrant un nouveau cadre de convergence pour mieux valoriser les alternatives qu'ils portent. La FGTB sera bien sûr présente à Tunis pour participer à ce grand événement. A suivre donc...

■ EUROPE**Europe en crise: urgence sociale**

Ces 6 et 7 septembre, le Commissaire ANDOR organisait une conférence intitulée: «Des emplois pour l'Europe» dont le thème central était «Comment aboutir à une reprise économique riche en emplois?». Car l'urgence sociale est bien là. Les chiffres parlent d'eux-mêmes: 25 millions de chômeurs en Europe, des taux de chômage dépassant les 20 % en Espagne et en Grèce où un jeune sur deux n'a pas de travail !

L'ensemble des discours politiques (messieurs BARROSO – VAN ROMPUY – SCHULZ) allaient dans le même sens: l'Europe vit une crise d'urgence sociale sans précédent. L'emploi doit être au cœur de la politique européenne, il en va de la crédibilité du projet européen.

Cependant, le discours académique, notamment du prix Nobel d'économie PISSARIDES, laisse un goût amer car il ressasse les vieilles recettes pour soi-disant stimuler l'emploi: flexibiliser davantage les marchés du travail trop rigides en citant en exemple les réformes Hartz en Allemagne et le modèle anglo-saxon de flexicurité(!), considérer que la première mission de l'enseignement est de répondre aux besoins des entreprises et que le salaire minimum, quand il existe, doit être bas.

Heureusement, Bernadette SEGOL (CES) a remis les pendules à l'heure. Face à l'urgence sociale, elle a exhorté les politiques à agir mais pas n'importe comment. A cet égard, elle a dénoncé des politiques d'austérité (réduction des budgets sociaux, diminution des allocations sociales, recul de l'âge de la retraite, baisse du salaire minimum, affaiblissement de la négociation collective et du dialogue social, flexibilisation des marchés du travail) qui ont conduit à la catastrophe sociale que l'on connaît. Catastrophe sociale qui fait naître parmi les travailleurs un sentiment d'injustice social et un rejet du projet européen.

Il y a donc urgence. Et pour relever le défi, la CES met sur la table sa proposition de Contrat social européen qui repose sur l'idée que le progrès social est au cœur du projet européen et qui se fonde sur trois piliers: la démocratie sociale, la gouvernance économique au profit d'une croissance durable et d'emplois de qualité et, enfin, une justice économique et sociale. Reste à trouver le courage politique pour le concrétiser et la mobilisation pour le pousser !

jean-francois.macours@fgtb.be

■ RELATIONS INTERNATIONALES**Violation des droits syndicaux: le combat continue**

La Confédération européenne des syndicats (CSI) publie chaque année un rapport volumineux sur la violation des droits syndicaux dans le monde. L'édition 2012 sera, malheureusement, à nouveau très "riche". Et comme toujours, des pays d'Afrique, d'Amérique Latine et d'Amérique du sud occupent les devant de la scène. Nous avons récemment réagi à différentes violations des droits syndicaux, tantôt au moyen de lettres de solidarité, tantôt par des actions.

En juillet dernier, deux syndicalistes de la construction (FTCCP) ont été assassinés au Pérou. La mafia règne en maître sur de nombreux chantiers et les autorités ne font pour ainsi dire rien contre ces tentatives de museler les syndicats par la force et la violence. A la même période, des attaques au Guatemala ont causé la mort de trois syndicalistes et grièvement blessé un quatrième. La violence et la répression contre les syndicalistes restent monnaie courante dans le pays.

Le mois dernier, nos camarades d'Afrique se trouvaient dans l'œil du cyclone. En Côte

d'Ivoire, Basile MAHAN GAHÉ, secrétaire général de la CISL-DIGNITE, est en prison depuis plus d'un an pour des raisons peu claires et, ce, malgré toutes les protestations, notamment de l'OIT, de la CSI et de la FGTB. Le Swaziland reste également un pays dangereux pour les syndicalistes: intimidations, violences, emprisonnements y sont monnaie courante. Et la situation se détériore encore à un tel point que la CSI, avec les trois syndicats belges, a organisé le 5 septembre dernier une action devant l'ambassade de ce pays.

Et puis, il y a le bain de sang (34 morts) du 16 août sur le site de la mine de Marikana en Afrique du Sud. Les ouvriers mineurs protestaient contre les conditions de travail et de salaire abominables. Protestations qui ont donné lieu également à des tensions politiques et syndicales. A mi-septembre a lieu le congrès de COSATU, la confédération syndicale d'Afrique du Sud, avec laquelle la FGTB entretient des relations de collaboration. Nous sommes curieux de connaître son analyse et ses réactions.

christian.vancoppenolle@fgtb.be